AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Communauté d'agglomération de Haguenau est propriétaire des parcelles cadastrées section CO n°340 d'une superficie de 1,11 ares, CO n°341 d'une superficie de 5,99 ares, CO n°181 d'une superficie de 0,69 are et CO n°336 d'une superficie de 0,18 are, soit une superficie totale de 7,97 ares sises à Haguenau, Jesuitenhart, identifiées au cadastre en nature de chemin rural.

Bien que les parcelles situées en zone UXa et UXb du plan local d'urbanisme n'aient jamais fait l'objet d'un classement en voies communales et relèvent du domaine privé de la collectivité, celles-ci ne répondent plus aux critères définissant le chemin rural.
En effet, lesdites parcelles sont situées au cœur de la future zone d'activités en cours de réalisation. Le chemin est abandonné, dénué de tout entretien de sorte que son tracé est inexistant. Celui-ci est donc impraticable et n'est plus affecté à l'usage du public.

Par délibération en date du 20 mars 2025, le Conseil communautaire a constaté la désaffectation du chemin rural et autorisé l'ouverture d'une enquête publique préalablement à la cession desdites parcelles telle que prévue par les dispositions de l'article L161-10 du Code rural et de la pêche maritime.

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2025 une enquête publique préalable à la cession des parcelles constituant le chemin rural se déroulera pendant une durée de quinze jours, du 25 juin 2025 au 09 juillet 2025 inclus. Au terme de l'enquête, la décision portant sur le principe de cession des parcelles identifiées en nature de chemin rural sera présentée à l'approbation par délibération du Conseil communautaire.

Monsieur Jean-Gabriel NEUSCH, directeur d'école à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Haguenau.
Celui-ci recevra les observations faites par le public à l'Hôtel de Ville de Haguenau 1 Place Charles de Gaulle, le jeudi 25 juin 2025 de 14h00 à 16h00 et le 09 juillet 2025 de 14h00 à 16h00.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier ou sur un poste informatique à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (DUHE), située à Haguenau, 2 rue des Chevaliers, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et sur le site de Communauté d'agglomération de Haguenau : www.agglo-haguenau.fr. Chacun pourra également transmettre ses observations et propositions comme suit :
- en les faisant recevoir par écrit ou par oral par le commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux de ses permanences mentionnés,
- en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur mis à disposition à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement,
- en les adressant par voie postale à la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement à l'attention du commissaire enquêteur – cession chemin rural Jesuitenhart – 2 rue des Chevaliers – 67500 Haguenau,
- par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : environnement-urbanisme@agglo-haguenau.fr.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Haguenau le dossier avec son rapport et ses conclusions motivée.